

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

METHODOLOGIE APPLIQUEE
A LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

CODE : 71 84 01 U 32 D2 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 702 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 août 2018,
sur avis conforme du Conseil général

METHODOLOGIE APPLIQUEE A LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant, *à partir d'un cas pratique*,

- ◆ de réaliser un bilan social ;
- ◆ de préparer une enquête sociale en justifiant sa démarche méthodologique.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En éléments de statistiques,
face à une situation issue de la vie professionnelle,
face à des données se prêtant au traitement statistique,
en respectant les consignes de réalisation précisées :

- ◆ d'expliciter les concepts et les techniques à appliquer en utilisant le vocabulaire d'une manière adéquate ;
- ◆ d'appliquer les techniques, les démarches appropriées pour assurer le traitement des données ;
- ◆ de présenter les résultats en utilisant les ressources du logiciel disponible (tableaux, graphiques, ...) et de les interpréter.

En principes de gestion des ressources humaines,

- ◆ définir les missions d'un service de gestion des ressources humaines ;
- ◆ décrire, dans leur contexte organisationnel et environnemental, la place, la responsabilité et l'influence de la gestion des ressources humaines dans l'entreprise ;
- ◆ expliquer l'interdépendance des différents services de la gestion des ressources humaines.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation « Eléments de statistique » code N° 013203U32D2 de l'enseignement supérieur économique de type court et « Principes de gestion des ressources humaines » Code N° 961614U35D1 de l'enseignement supérieur social de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

en respectant les règles éthiques et déontologiques de la profession, à partir d'un cas contextuel pratique où il est demandé à l'étudiant de mener une enquête sociale,

- ♦ d'analyser la situation (chiffres à l'appui) en se référant aux modèles étudiés pendant le cours et d'en réaliser un bilan social ;
- ♦ de réaliser, par écrit, un travail d'enquêtes sociales qu'il argumentera :
 - ♦ dans le choix des différentes méthodes et techniques,
 - ♦ en comparant leurs avantages et leurs inconvénients,
 - ♦ en prenant en compte les contraintes contextuelles : temps, moyens, autorisations préalables à obtenir pour être en mesure de mener à bien son projet ;
- ♦ de rédiger et de tester un questionnaire d'enquêtes sociales correspondant aux choix méthodologiques et techniques qu'il aura préalablement justifiés.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ♦ la pertinence des choix opérés,
- ♦ la précision de l'analyse,
- ♦ la qualité de l'argumentation.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

en respectant les règles éthiques et déontologiques de la profession,

- ♦ de respecter les différentes étapes de la définition et de l'élaboration d'un sujet de recherche :
 - ♦ définir une problématique de recherche ;
 - ♦ réaliser un bilan social ;
 - ♦ définir le cadre d'une enquête sociale (analyse de situation contextuelle) et en formuler les objectifs ;
 - ♦ réaliser une recherche bibliographique adéquate ;
 - ♦ définir, identifier et formuler dans le cadre d'une recherche une hypothèse de travail en dissociant la variable dépendante des variables indépendantes ;
 - ♦ respecter les règles déontologiques des enquêtes en entreprise ;
- ♦ d'identifier et de définir les différentes méthodes et techniques d'enquêtes sociales qualitatives et quantitatives ;
- ♦ de comparer les avantages et les inconvénients des différentes méthodes et techniques d'enquêtes sociales et choisir celle(s) qui conviendra(ont) le mieux pour le type d'enquête à mener ;
- ♦ de justifier la pertinence des choix opérés entre méthodes et techniques utilisées ;

- ◆ de rédiger et de tester un questionnaire d'enquêtes sociales approprié aux méthodes étudiées.

5. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences issues d'une expérience professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Méthodologie appliquée à la gestion des ressources humaines	CT	B	32
7.2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			40